



CLINIQUE MÉDICALE STE-DOROTHÉE

GRILLE DES TARIFS POUR LES SERVICES NON ASSURÉS PAR LE RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC (R.A.M.Q.), LES SERVICES DÉASSURÉS ET LES FRAIS CONNEXES

Les taxes sont exigibles en sus

1. Formulaires et Services non assurés (excluant l'examen)

Sur formulaire de l'employeur/de l'école (exigé par ces derniers)	30 \$
• État de santé	
• Absence de travail, de l'école	
• Retour au travail	
Rapport médical sur formulaire préétabli	
• Assurance invalidité	80 \$ à 150 \$
• Assurance chômage	40 \$
• RRQ	150 \$ à 310 \$
• Invalidité Éducation Québec (TDA)	30 \$
• Assurance annulation voyage	65 \$ à 125 \$
• Crédit d'impôt (ARC, ARQ ou personne à charge)	tarif horaire
• Aptitude à adopter ou à devenir famille d'accueil	tarif horaire
• Vignette de stationnement pour handicapé	30 \$
• Besoin de transport adapté	80 \$ à 150 \$
• Autres formulaires ou rapports	tarif horaire
Formulaires de la SAAQ	
• Permis de conduire (lorsque non assuré)	60 \$ à 150 \$
• Rapport médical initial	50 \$
• Rapport médical d'évaluation / d'évolution	150 \$
• Rapport médical sur les séquelles	90 \$ à 150 \$
• autres formulaires ou demandes	25 \$ + tarif horaire
Rendez-vous manqué	35 \$
Rendez-vous manqué en spécialité	80 \$
Renouvellement d'une ordonnance sans évaluation médicale	25 \$
Formulaire de demande d'autorisation de médicament d'exception	10 \$ à 40 \$

2. Services administratifs non liés à l'obtention de services assurés auprès d'un professionnel de la santé

• Photocopie ou impression de dossier ou rapport, première page (note 1) (note 2)	10 \$
• Photocopie ou impression, pages supplémentaires (note 1) (note 3)	0,50 \$ / page
• Télécopie ou transmission d'un document par un autre moyen électronique (note 1) (note 3)	20 \$
• Frais d'interurbain (note 1)	5 \$ + frais réels
• Service de messagerie (note 1)	25 \$ + frais réels
• Rédaction d'un résumé de dossier (note 1)	tarif horaire
• Frais de transmission de copies ou documents pour le compte d'un patient (note 1)	5 \$ à 10 \$

Le patient qui estime que les sommes qui lui sont réclamées après le 6 décembre 2015 visent des services assurés au sens de la *Loi sur l'assurance maladie* ou des frais engagés aux fins de la dispensation de ceux-ci peut, par écrit dans les cinq ans suivant la date du paiement, en réclamer le remboursement à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), qui lui remboursera alors le montant, lorsqu'elle est d'avis que sa facturation n'était pas permise, et récupérera ce montant du professionnel ou du tiers en cause.

3. Service médical non assuré (y compris la consultation ou l'examen d'un patient qui ne réside pas au Québec, l'examen préemploi et l'examen à la demande d'une compagnie d'assurance) de même que les services liés à de tels services

• Honoraires d'examen non assuré (dépôt exigé avant la consultation)	85 \$ à 275 \$
• Intervention thérapeutique ou diagnostique non assurée (réparation de plaie, réduction, immobilisation)	85 \$ à 320 \$
• Évaluation de l'aptitude à conduire	145 \$ à 200 \$
• Examen pour camp de vacances, club sportif, école ou université	120 \$
• Examen pour une compagnie d'assurance (examen d'admissibilité)	240 \$
• Examen préemploi et en cours d'emploi (lorsque non assuré) ..	240 \$
• Échographie diagnostique ou de guidage	50 \$ à 75 \$
• Consultation téléphonique (personne non assurée)	60 \$ à 120 \$
• Prélèvement sanguin (note 1)	35 \$ à 70 \$
• Frais de transport d'échantillons biologiques (note 1)	25 \$

5. Frais connexes à un service assuré (fixés par règlement)

• Frais de transport d'échantillons biologiques	5 \$
• Frais de transport d'échantillons biologiques comprenant un échantillon sanguin	15 \$

6. Taux horaire (accord préalable requis)

• Activités médico-administratives	310 \$
• Activités médico-légales	480 \$
• Expertise	550 \$

(note 1) : sans lien avec l'obtention d'un service assuré

(note 2) : Ce tarif s'applique lorsque la réponse exige de sortir le dossier et comprend les frais de transmission des copies par la poste, le cas échéant. Lorsque le dossier n'a pas à être sorti et que la transmission ne se fait pas par la poste, le tarif pour les pages additionnelles s'applique dès la première page.

(note 3) : Lorsqu'il est nécessaire d'imprimer des pages pour les transmettre par télécopie ou tout autre moyen électronique (ex. : dossier médical électronique), les frais de la photocopie au tarif des pages supplémentaires s'ajoutent au coût de la transmission par télécopie ou d'un autre moyen électronique.

An English version is available on request.

The patient who believes that the amounts billed after December 6th, 2015 are for services insured under the *Health Insurance Act* or fees required for their dispensation can, within five years of payment, make a written claim for reimbursement to the Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). When it is of the opinion that the amounts billed are not allowed, the Régie reimburses the patient and recovers the same amount from the involved professional or third party.